

DESTINATAIRES : Toutes les équipes du CISSS des Laurentides

EXPÉDITRICES : Isabelle Dubé, chef de service support RH maladies infectieuses
Fanny Laverdure, conseillère-cadre en soins infirmiers, service de prévention et contrôle des infections

DATE : 27 avril 2022

OBJET : **GESTION DES CAS CLINIQUE D'INFECTION RESPIRATOIRE AIGUË ET DE GASTROENTÉRITE DU PERSONNEL**

Avec la présence de multiples virus en circulation actuellement, nous désirons vous **rappeler les mesures de gestion des cas d'infection respiratoire aiguë (incluant l'influenza) et de gastroentérite virale**, considérant que leur symptomatologie est incluse dans le tableau clinique de la COVID-19.

Voici les principaux symptômes :

Cas clinique d'infection respiratoire aiguë (anciennement SAG) ¹	Symptômes de gastroentérite virale
Apparition soudaine de fièvre et/ou toux et d'au moins un des symptômes suivants :	Apparition soudaine de 2 vomissements en 24 h ou 2 selles molles ou liquides de plus que la normale en 24 h et au moins un des symptômes suivants :
<ul style="list-style-type: none">• Mal de gorge• Céphalée (maux de tête)• Myalgies (douleurs musculaires)• Arthralgies (douleurs articulaires)• Fatigue extrême	<ul style="list-style-type: none">• Fièvre• Douleur ou crampes abdominales• Céphalée (maux de tête)• Nausées
En présence de symptômes ci-haut mentionnés, l'employé doit tout d'abord obligatoirement passer un test de dépistage à la COVID-19 (test PCR en clinique désignée de dépistage (CDD)) afin de s'assurer qu'il n'est pas positif à la COVID-19: <ul style="list-style-type: none">○ Compléter le formulaire de déclaration en ligne du Service de soutien RH à la gestion des maladies infectieuses;○ Prendre rendez-vous en CDD pour un dépistage nasopharyngé : en ligne ou au 1 888 222-5075;○ Si le résultat est négatif et que les symptômes demeurent ou augmentent, un 2^e dépistage doit être fait 24 h plus tard.	
Pour le retour au travail :	
Si les 2 dépistages sont négatifs et qu'il n'y a pas d'amélioration des symptômes, le travailleur doit être retiré du travail pour un minimum de 5 jours suivant le début des symptômes. Ensuite, le travailleur peut revenir au travail s'il y a absence de fièvre depuis 48 heures (sans prise d'antipyrétique) et amélioration des symptômes depuis 24 heures.	Si les 2 dépistages sont négatifs et qu'il n'y a pas d'amélioration des symptômes, le travailleur doit être retiré du travail jusqu'à ce que 48 heures se soient écoulées depuis la fin des symptômes.

À l'instar de la COVID-19, nous vous rappelons que la prévention de l'influenza ou tout autre type de virus respiratoire ainsi que la gastroentérite virale débute par de simples mesures :

- Pratiquer rigoureusement l'hygiène des mains
- Pratiquer l'hygiène et l'étiquette respiratoire
- Respecter le port du masque selon les directives en vigueur
- Faire porter un masque aux usagers lors de soins à moins de 2 mètres

Nous vous remercions de votre collaboration.

¹ L'influenza peut se manifester de façon atypique par l'absence de fièvre et l'arrivée tardive de la toux, particulièrement auprès des personnes âgées.